

## Exercice 2009 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre.

### I - Convention

- Convention de résiliation amiable du marché public de numérisation d'archives et de manuscrits de la bibliothèque et des archives municipales passée le 18 décembre 2009 avec la Société NTA (Nouvelles Technologies en Auvergne).

### II - Comptabilité

1) Emprunt 2009 : Signature de contrats de prêts avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, Dexia Crédit Local et Crédit Agricole/Calyon.

Afin d'assurer le financement de ses investissements 2009, la Ville de Besançon a contracté quatre prêts dont deux prêts à taux fixe auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, un emprunt revolving auprès de Dexia Crédit Local et un emprunt multi-index auprès du Groupe Crédit Agricole / Calyon.

#### a) **Emprunts Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté**

- 1er prêt : Budget Forêts : Acquisition d'un tracteur
  - Montant : 77 500 €
  - Durée : 8 ans
  - Taux : Fixe 3,14 % annuel sur la durée totale du prêt
  - Amortissement du capital : Progressif
  - Echéances : Annuelles et constantes.

Le prêt a été encaissé le 25 novembre 2009 à l'imputation 16.1641.34000.

- 2ème prêt : Budget Principal : Opération «Les Passages Pasteur»
  - Montant : 800 000 €
  - Durée : 10 ans
  - Taux : Fixe 3,40 % annuel sur la durée totale du prêt
  - Amortissement du capital : Progressif
  - Echéances : Annuelles et constantes.

Le prêt a été encaissé le 25 novembre 2009 à l'imputation 16.01.1641.99007.20200.

#### b) **Emprunt revolving Dexia Crédit Local**

Ce produit permet d'effectuer des remboursements ou des retirages temporaires de capital dans le cadre de la gestion en «trésorerie zéro».

Il offre la possibilité de consolider tout ou partie de l'encours sur taux fixe, Euribor, TAG ou TAM, sur des durées et des montants déterminés.

- **Montant, durée du prêt**

- Montant : 5 000 000 €
- Durée : 16 ans.

- **Phase de mobilisation revolving**

- Durée : 16 ans
- Taux d'intérêt : Eonia + 0,80 %
- Périodicité : Mensuelle
- Remboursement de l'encours en phase de mobilisation revolving autorisé.<sup>2</sup>
- Plafonds de versement et d'encours :

	Plafonds de versement	Plafonds d'encours
Du 07/12/2009 inclus au 01/01/2011 exclu	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
Du 01/01/2011 inclus au 01/01/2012 exclu	4 666 667,00 €	5 000 000,00 €
Du 01/01/2012 inclus au 01/01/2013 exclu	4 333 334,00 €	4 666 667,00 €
Du 01/01/2013 inclus au 01/01/2014 exclu	4 000 001,00 €	4 333 334,00 €
Du 01/01/2014 inclus au 01/01/2015 exclu	3 666 668,00 €	4 000 001,00 €
Du 01/01/2015 inclus au 01/01/2016 exclu	3 333 335,00 €	3 666 668,00 €
Du 01/01/2016 inclus au 01/01/2017 exclu	3 000 002,00 €	3 333 335,00 €
Du 01/01/2017 inclus au 01/01/2018 exclu	2 666 669,00 €	3 000 002,00 €
Du 01/01/2018 inclus au 01/01/2019 exclu	2 333 336,00 €	2 666 669,00 €
Du 01/01/2019 inclus au 01/01/2020 exclu	2 000 003,00 €	2 333 336,00 €
Du 01/01/2020 inclus au 01/01/2021 exclu	1 666 670,00 €	2 000 003,00 €
Du 01/01/2021 inclus au 01/01/2022 exclu	1 333 337,00 €	1 666 670,00 €
Du 01/01/2022 inclus au 01/01/2023 exclu	1 000 004,00 €	1 333 337,00 €
Du 01/01/2023 inclus au 01/01/2024 exclu	666 671,00 €	1 000 004,00 €
Du 01/01/2024 inclus au 01/01/2025 exclu	333 338,00 €	666 671,00 €
Du 01/01/2025 inclus au 01/01/2026 exclu	0,00 €	333 338,00 €

- Arbitrage vers Euribor, Tam, Tag, taux fixe autorisé.

- **Tranches d'amortissement facultatives sur index Euribor, Tam, Tag**

- Euribor 1, 3, 6, 12 mois préfixe + 0,49 %
- Tag 1, 3, 6 mois + 0,80 %
- Tam + 0,80 %
- Périodicité des échéances : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle selon l'index choisi

- Mode d'amortissement : constant, progressif ou personnalisé
- Remboursement anticipé : autorisé sans indemnité
- A l'échéance, arbitrage à l'initiative de la Ville vers Eonia, Euribor, TAM, TAG et taux fixe : autorisé, sans indemnité.

• **Tranche d'amortissement facultative à taux fixe**

- Taux fixe sur cotation spécifique (minimum 2 ans)
- Périodicité des échéances : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle
- Mode d'amortissement : constant, progressif ou personnalisé
- Remboursement anticipé : autorisé, avec une indemnité actuarielle
- Arbitrage à l'initiative de la Ville vers Eonia, Euribor, TAM, TAG et taux fixe : autorisé sans indemnité au terme de la durée d'application du taux fixe sinon indemnité actuarielle.

• **Commission**

- Commission de non-utilisation semestrielle égale à 0,10 % de la différence, si celle-ci est positive, entre 100 % du montant du plafond de versement et l'encours moyen du prêt.

**c) Emprunt multi-index Crédit Agricole Calyon**

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 3 800 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Multi-index avec départ taux fixe trimestriel 3 ans à 2,50 %.

Les autres index prévus au contrat sont :

- Euribor 3, 6, 12 mois préfixé + 0,46 %
- Tag 3, 6, 12 mois + 0,75 %
- Tam + 0,75 %
- Taux fixe + 0,75 %
- Index spécifiques + marge aux conditions de marché (Euribor 3, 6, 12 mois post-fixé, Libor 3, 6, 12 mois CHF pré ou post-fixé, Libor 3, 6, 12 mois GBP pré ou post-fixé, Libor 3, 6, 12 mois USD pré ou post-fixé, Stibor 3, 6, 12 mois pré ou post-fixé, CMS EUR 1 à 20 ans pré ou post-fixé, TEC 10)
- Amortissement du capital : trimestriel et progressif à 5 %. Le prêt sera amorti comme suit :

3 800 000,00 €	Jusqu'au 07/03/2010
3 757 098,27 €	Jusqu'au 07/06/2010
3 713 660,26 €	Jusqu'au 07/09/2010
3 669 679,28 €	Jusqu'au 07/12/2010
3 625 148,54 €	Jusqu'au 07/03/2011
3 580 061,16 €	Jusqu'au 07/06/2011

3 534 410,19 €	Jusqu'au 07/09/2011
3 488 188,58 €	Jusqu'au 07/12/2011
3 441 389,20 €	Jusqu'au 07/03/2012
3 394 004,83 €	Jusqu'au 07/06/2012
3 346 028,16 €	Jusqu'au 07/09/2012
3 297 451,78 €	Jusqu'au 07/12/2012
3 248 268,19 €	Jusqu'au 07/03/2013
3 198 469,81 €	Jusqu'au 07/06/2013
3 148 048,95 €	Jusqu'au 07/09/2013
3 096 997,82 €	Jusqu'au 07/12/2013
3 045 308,56 €	Jusqu'au 07/03/2014
2 992 973,19 €	Jusqu'au 07/06/2014
2 939 983,62 €	Jusqu'au 07/09/2014
2 886 331,68 €	Jusqu'au 07/12/2014
2 832 009,09 €	Jusqu'au 07/03/2015
2 777 007,47 €	Jusqu'au 07/06/2015
2 721 318,33 €	Jusqu'au 07/09/2015
2 664 933,07 €	Jusqu'au 07/12/2015
2 607 843,00 €	Jusqu'au 07/03/2016
2 550 039,30 €	Jusqu'au 07/06/2016
2 491 513,06 €	Jusqu'au 07/09/2016
2 432 255,24 €	Jusqu'au 07/12/2016
2 372 256,70 €	Jusqu'au 07/03/2017
2 311 508,17 €	Jusqu'au 07/06/2017
2 250 000,29 €	Jusqu'au 07/09/2017
2 187 723,56 €	Jusqu'au 07/12/2017
2 124 668,37 €	Jusqu'au 07/03/2018
2 060 824,99 €	Jusqu'au 07/06/2018
1 996 183,57 €	Jusqu'au 07/09/2018
1 930 734,13 €	Jusqu'au 07/12/2018
1 864 466,57 €	Jusqu'au 07/03/2019
1 797 370,67 €	Jusqu'au 07/06/2019
1 729 436,07 €	Jusqu'au 07/09/2019
1 660 652,28 €	Jusqu'au 07/12/2019
1 591 008,70 €	Jusqu'au 07/03/2020
1 520 494,58 €	Jusqu'au 07/06/2020
1 449 099,02 €	Jusqu'au 07/09/2020
1 376 811,03 €	Jusqu'au 07/12/2020

1 303 619,43 €	Jusqu'au 07/03/2021
1 229 512,94 €	Jusqu'au 07/06/2021
1 154 480,12 €	Jusqu'au 07/09/2021
1 078 509,38 €	Jusqu'au 07/12/2021
1 001 589,02 €	Jusqu'au 07/03/2022
923 707,15 €	Jusqu'au 07/06/2022
844 851,75 €	Jusqu'au 07/09/2022
765 010,66 €	Jusqu'au 07/12/2022
684 171,56 €	Jusqu'au 07/03/2023
602 321,97 €	Jusqu'au 07/06/2023
519 449,26 €	Jusqu'au 07/09/2023
435 540,64 €	Jusqu'au 07/12/2023
350 583,17 €	Jusqu'au 07/03/2024
264 563,72 €	Jusqu'au 07/06/2024
177 469,03 €	Jusqu'au 07/09/2024
89 285,66 €	Jusqu'au 07/12/2024
0,00 €	A la date de remboursement final le 07/12/2024

Les tirages pourront faire l'objet d'une modification de taux, au profit des index/taux susvisés, à l'initiative de la Ville.

Le remboursement d'un tirage pourra être définitif moyennant s'il y a lieu le paiement d'une indemnité de réemploi.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté sous-traite à Calyon la domiciliation des flux financiers, la réception des tirages et les modifications de taux en cours de tirage.

### 2) Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon

La Caisse d'Allocations Familiales de Besançon a accordé à la Ville de Besançon par une convention en date du 24 novembre 2009 une aide financière sous forme de subvention et de prêt sans intérêt pour financer les dépenses destinées aux travaux de rénovation de la MJC de Palente.

C'est ainsi qu'une somme de 55 000 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 18 000 € au titre d'une subvention,
- 37 000 € au titre d'un prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 3 700 €.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.16818.90007.20200. La première des échéances sera exigible au plus tard dans les deux mois suivant le versement du solde de l'aide financière, soit en décembre 2011.

### 3) Signature d'un avenant à la convention/contrat de prêt signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon

Par une convention / contrat de prêt signée en date du 12 février 2008, la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon a accordé à la Ville de Besançon une aide financière d'un montant total de

41 000 € sous forme d'une subvention (13 700 €) et d'un prêt sans intérêt (27 300 €) pour l'acquisition d'un progiciel Babycarte.

La Ville de Besançon ayant encaissé le prêt courant décembre 2009, un avenant à la convention / contrat de prêt a été signé le 4 décembre 2009 afin de fixer la date d'échéance du prêt au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année à compter de 2009 et de modifier le montant du prêt à 22 882,13 € en fonction des dépenses effectivement réalisées.

4) Signature d'une ouverture de crédit de trésorerie avec Dexia CLF Banque

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville de Besançon a contracté auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 20 000 000 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 20 000 000 €
- Durée 12 mois
- Index des tirages :
  - . EONIA + marge de 75 points de base
  - . Euribor 1 mois + marge de 70 points de base
- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle
- Commission de réservation : 8 000 €.

## III - Avenants &lt; 10 % aux marchés de fournitures, de services et de travaux

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
<p><b>Grands Travaux</b></p> <p><b>Chemin des Prés de Vaux</b> Extension du réseau d'assainissement et renouvellement de la conduite d'eau Travaux supplémentaires</p> <p><b>Quartier Léo Lagrange</b> Renforcement du réseau d'assainissement et remplacement de conduite d'eau potable Prise en compte de la réclamation déposée par l'entreprise SBM TP et prolongation du délai</p>	<p>Groupement HEITMANN/ PERSONENI 25410 Velesmes-Essarts</p> <p>SBM TP 25110 Baume-les-Dames</p>	<p>Marché initial : 496 208,09 € HT Avenant n° 1 : sans incidence financière</p> <p>758 936,48 € HT</p>	<p>Avenant n° 2 : 17 030 € HT</p> <p>Avenant n° 1 : 26 125 € HT</p>	/
<p><b>Urbanisme et Habitat</b></p> <p><b>Pôle Viotte</b> Mission de diagnostic environnemental détaillée des risques</p>	<p>DEKRA Agence de Lyon 69355 Lyon Cedex 08</p>	<p>27 555 € HT soit 32 955,78 € TTC Avenant n° 1 : + 461 € HT soit + 551,36 € TTC Avenant n° 2 : - 958 € HT soit - 1 145,77 € TTC</p>	<p>+ 2 300 € HT soit 2 750,80 € TTC</p>	/
<p><b>Maîtrise de l'Energie</b></p> <p>Création d'une chaufferie bois au groupe scolaire Brossolette</p>	<p>IMHOFF 88402 Gérardmer</p>	<p>223 557 € HT</p>	<p>Avenant n° 1 : Agrandisse- ment porte chaufferie : 5 431,03 € HT Avenant n° 2 : Perforation de roche : 3 731,00 € HT Avenant n° 3 : Eclairage complémentaire : 780 € HT</p>	/
<p><b>Communication</b></p> <p>Travaux d'impression des services municipaux Lot n° 2 - Affiches petits et moyens formats Prolongation du marché sur une durée de 6 mois</p>	<p>IMPRIMERIE ESTIMPRIM Rue de l'Imprimerie BP 33 25220 Roche-lez-Beaupré</p>	<p>Mini : 6 500 € HT Maxi : 26 000 € HT</p>	<p>2 150 € HT</p>	3/07/2009

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
Travaux d'impression des services municipaux Lot n° 3 - Cartes - cartons d'invitation Prolongation du marché sur une durée de 6 mois	IMPRIMERIE ESTIMPRIM Rue de l'Imprimerie BP 33 25220 Roche-lez-Beaupré	Mini : 3 000 € HT Maxi : 12 000 € HT	3 600 € HT	3/07/2009
Travaux d'impression des services municipaux Lot n° 4 - Dépliants - Tracts Prolongation du marché sur une durée de 6 mois	IMPRIMERIE NÉO TYPO 1 C rue Lavoisier 25044 Besançon Cedex	Mini : 10 000 € HT Maxi : 40 000 € HT	16 000 € HT	3/07/2009
Travaux d'impression des services municipaux Lot n° 6 - Brochures - Plaquettes Prolongation du marché sur une durée de 6 mois	IMPRIMERIE ESTIMPRIM Rue de l'Imprimerie BP 33 25220 Roche-lez-Beaupré	Mini : 25 000 € HT Maxi : 100 000 € HT	43 000 € HT	3/07/2009
<b>Bâtiments</b> Travaux de rénovation et d'entretien des ascenseurs, monte-charges et monte-handicapés Avenant n° 6 : Travaux en plus-value	THYSSENKRUPP Ascenseurs 21000 Dijon	735 177,82 € TTC  Avenant n° 1 : sans incidence financière Avenant n° 2 : - 34 137,92 € TTC Avenant n° 3 : 4 742,75 € TTC Avenant n° 4 : 8 063,43 € TTC Avenant n° 5 : 11 637,47 TTC	Avenant n° 6 : 19 009,91 € TTC	Pas de CAO

**IV - Marchés de fournitures et de services compris entre 90 000 € HT et 300 000 € HT et marchés de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT**

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché
<b>Maîtrise de l'Energie</b> Suppression et remplacement de 7 transformateurs au PCB	20/05/2009	Lot n° 1 : SODEL 25720 Avanne-Aveney	116 705 € HT
		Lot n° 2 : COTEB CODIEL 25220 Thise	211 585 € HT
Création d'une chaufferie bois au Groupe Scolaire Brossolette	25/05/2009	IMHOFF 88402 Gérardmer	223 557 € HT



Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché
<b>Parc Auto et Logistique</b> Contrat Assurance flotte automobile	23/10/2009	ACM - Assurances du Crédit Mutuel 34 rue du Wacken 67906 Strasbourg Cedex 9	96 334,94 €/an HT

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.*